

# Une politique d'aménagement pour des déplacements améliorés et sécurisés

De par son environnement, Santeny est une commune où la place de la voiture est, et demeurera, centrale. La géographie de la commune et sa place dans le territoire font que les solutions alternatives, si elles doivent être favorisées, ne seront jamais en situation de répondre à la majorité des besoins de déplacements des santenois.

*Pour autant, peut-on se satisfaire de la situation actuelle ? Des améliorations sont-elles impossibles, tout en restant réalistes ?*

**Deux axes nous semblent prioritaires** : la sécurisation de la N19 dans la traversée de la commune et repensée le plan de circulation dans le centre village.

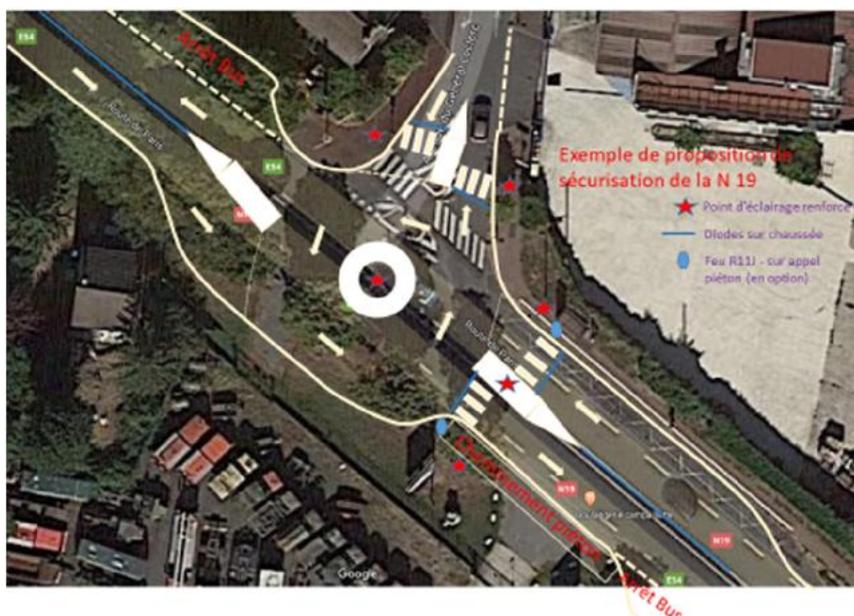
- **La N19, un axe structurant mais aussi une coupure urbaine source de nuisances et d'insécurité :**

**La déviation complète de la N19 jusqu'à la N104 doit être un combat de la municipalité (en lien avec les autres communes concernées),** mais qui en tout état de cause, cela ne pourra pas voir le jour avant 20 ou 30 ans.

**Doit-on se résigner en attendant** à une aggravation des conditions de circulation avec l'ouverture de la déviation de Boissy St Léger et le développement de l'urbanisation (à l'image du site d'EDEN) ? Au contraire, **ces évolutions actuelles sont l'occasion de promouvoir des mesures d'accompagnement** pour revoir les aménagements de la N19, **non pas avec une optique de contraindre encore plus les flux** (avec des feux comme cela a été proposé par la municipalité), mais par l'implantation de giratoires, en s'appuyant sur des concepts à la fois éprouvés, mais aussi sur des systèmes innovants.

**Objectif : Sécuriser les traversées piétonnes et réguler les flux routiers, sans les entraver, et en prime faciliter l'accès vers Servon et Brie Comte Robert.**

Illustration : *Schéma possible de traitement du débouché de l'avenue du Gal Leclerc sur le N19*



➤ **Améliorer la circulation dans le village en dissuadant le transit, tout en assurant une facilité d'accès aux santenois :**

De fait de la congestion de la N19, les voiries communales se trouvent au centre des solutions d'évitement proposées par les applications d'itinéraires « malins ». **Ce flux de transit sur des voiries non adaptées est sources de nuisances et d'insécurité, à l'image de la rue de Lésigny (côté village).**

Mettre en place des restrictions d'accès face à ces cheminements non-désirés conduit généralement à pénaliser également les déplacements des habitants, utiles à la vie de la commune. **Les marges sont donc limitées, mais pas inexistantes... surtout si elles sont débattues avec nos concitoyens.**

Ainsi, à l'image de l'illustration ci-dessous, un schéma semble possible, moyennant une approche globale qui impliquent des aménagements ou des évolutions au-delà du pur centre-village.

L'idée de base est que le trafic de transit n'emprunte que les voiries départementales contournant le centre-village, et que la desserte du centre se fasse dans une approche de boucle en sens unique... **sans générer d'allongement global de parcours.**



**Les évolutions sont potentiellement limitées mais suffisantes pour être efficaces et sont l'opportunité d'aménagements complémentaires.** La mise en sens unique de la rue du Rocher (au-delà du centre commercial) permet ainsi de créer de vrais trottoirs et un aménagement cyclable. A l'inverse, quelques aménagements ponctuels sont à prévoir, notamment pour la circulation de la ligne de bus 12 (giration à l'angle avec l'avenue de la Libération par exemple), dont l'itinéraire pourra être ajusté le cas échéant.

**Ces deux orientations ne sont évidemment pas les seules qui méritent d'être conduites.** Plus globalement, **un examen complet des aménagements, des règles de circulation et de stationnement, sans oublier de la signalisation, est à mener.**

Et dans un certain nombre de cas, **plusieurs alternatives sont possibles et doivent pouvoir être discutées avec les principaux intéressés**, notamment entre les possibilités de stationnement et les règles de circulation, avec un seul impératif : **la sécurité de l'ensemble des usagers.**